

Conditions Générales d'Utilisation du Service jesignexpert.com

Pour les Membres de l'Ordre des Experts-Comptables

Les présentes CGU fixent les conditions et modalités d'adhésion aux services proposés par la Plateforme jesignexpert.com.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Sauf mention contraire, les termes en lettres majuscules ont la signification attribuée au présent article et peuvent être employés au singulier comme au pluriel, en fonction du contexte. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes conditions générales, les termes débutant par une majuscule ou les sigles ci-dessous ont la signification suivante :

Utilisateur : désigne un expert-comptable enregistré sur la plateforme et ayant accepté les CGU afin d'accéder au Service et le Délégué.

Compte ou compte-cabinet : désigne le compte associé à un cabinet pour lequel l'accès au service est ouvert via l'acceptation des CGU par l'utilisateur.

Plateforme : Système de signatures et scellement électronique composé d'un site Web, dont le nom de domaine est jesignexpert.com, constituant un point d'entrée à la plateforme à partir de laquelle, les utilisateurs ayant souscrits au service et disposant des délégations sur Comptexpert pourront préparer, collecter les signatures/scellements et signer sceller.

Enregistrement : désigne l'ensemble des actions pré-requises à l'utilisation du service telles que :

- Confirmation des informations pré-enregistrées dans Comptexpert,
- Création du certificat électronique après vérification en ligne la pièce d'identité de l'utilisateur
- Validation de l'accord de souscription
- Validation des CGU et politique de protection des données

Délégué : est un collaborateur du cabinet ou un salarié appartenant au service informatique (DSI) ou une secrétaire du cabinet qui reçoit du délégué la délégation via Comptexpert qui est l'utilisateur (l'expert-comptable).

Délégation : La délégation permet à l'expert-comptable de transférer via Comptexpert au délégué les droits qui peuvent être : signer, sceller, préparer et lancer la collecte de signature.

Identifiant : désigne les caractères spécifiques avec lesquels l'utilisateur se connecte au Service. En l'occurrence, il s'agit des identifiants Comptexpert.

Service : désigne l'ensemble des prestations et solutions logicielles qu'ECMA s'engage à fournir à l'utilisateur.

Comptexpert : le site d'authentification de l'ordre permettant d'accéder aux différents services du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et attestant de son appartenance à l'ordre.

Certificat électronique : carte d'identité numérique permettant d'attester avec certitude de l'identité de l'utilisateur.

Document : désigne un fichier de format PDF pouvant faire l'objet d'une signature par le Service.

Données personnelles : désigne des données qui permettent d'identifier, directement ou indirectement, un Utilisateur.

Signataire : désigne un utilisateur ayant signé un document au moyen du Service.

Co-signataire : désigne un tiers invité à signer sur la plateforme par un utilisateur

Signature Électronique ou Signature : désigne un procédé permettant de garantir l'intégrité du Document signé et de manifester le consentement du Signataire qu'il identifie.

Site jesignexpert.com ou Site vitrine : désigne le site Internet www.jesignexpert.com

CGU : les présentes conditions générales d'utilisation.

Contrat : l'ensemble formé par les documents mentionnés à l'article « documents contractuels » des CGU.

ECMA : Expert-Comptable Media Association, gestionnaire de la Plateforme.

Expert-Comptable : membre de l'Ordre des Experts Comptables, inscrit au tableau de son Ordre régional.

Espace Privé : zone du site www.jesignexpert.com à laquelle l'utilisateur accède au moyen des identifiants sécurisés Comptexpert. Il sert à paramétrer les préférences, administrer le tableau de bord, signer, sceller les documents PDF ou faire signer les clients de l'expert-comptable.

Partenaire : Toute société de service ayant conclu un partenariat avec ECMA et proposant parallèlement à l'utilisateur un logiciel et/ou un service capable d'échanger avec le Service de manière optimale et sécurisée via les API ;

API : désigne l'interface informatique permettant l'accès au Service.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les relations entre ECMA et l'utilisateur concernant l'utilisation de la Plateforme sont régies par les documents contractuels suivants, classés par ordre de priorité décroissant :

- L'accord de souscription au moment de créer le certificat électronique de l'utilisateur
- Les Conditions Générales d'Utilisation du Service jesignexpert.com (CGU) pour l'usage du cabinet ;
- La politique de protection des données personnelles ;
- En cas de révision, Les CGU révisées et leur version précédente seront publiées sur www.jesignexpert.com. Les CGU révisées seront opposables à l'utilisateur dès leur date d'entrée en vigueur.

- Les CGU accessibles depuis la plateforme jesignexpert.com devront être signées par cabinet au moyen d'une case à cocher vous donnant accès au service de signature et de scellement pour le dit cabinet.
- L'ensemble des mentions légales sont publiées sur le Site vitrine.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION

L'utilisateur peut créer un Compte d'utilisateur pour bénéficier du Service sous réserve :

- D'être un membre inscrit à l'Ordre des experts comptables ;
- De disposer d'un équipement informatique adapté pour accéder au Service ;
- D'une adresse e-mail valide et dont l'utilisateur est le seul propriétaire et renseignée dans le tableau de l'ordre ;
- D'un numéro de téléphone mobile valide et dont l'utilisateur est le seul propriétaire ;

L'utilisateur reconnaît qu'en utilisant le Service jesignexpert.com dans les conditions définies aux présentes, il accepte sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation. L'utilisateur ayant validé les CGU pour son ou ses cabinets est tenu d'informer l'ensemble des autres utilisateurs du cabinet des CGU.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES SERVICES

Pour accéder au service l'utilisateur doit au préalable :

- S'enregistrer afin de créer son certificat numérique
- Accepter les CGU et la politique de confidentialité des données
- Pour ouvrir le service à ses collaborateurs, l'utilisateur doit déléguer des droits sur Comptexpert.

Article 4.1. – ACCÈS AU SERVICE

Le Service est accessible en ligne, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) et sept (7) jours sur sept (7), à l'exception des cas de force majeure, difficultés liées à la structure des réseaux de communication et des cas prévus par les présentes.

Article 4.2. – CRÉATION D'UN COMPTE D'UTILISATEUR

L'accès et l'utilisation du Service nécessitent une authentification avec Comptexpert.

Article 4.3. – IDENTIFIANT UTILISATEUR

Pour accéder à son Compte d'utilisateur, l'utilisateur est tenu de s'authentifier au moyen de l'Identifiant et mot de passe qu'il a librement déterminés au moment de la création de son Comptexpert. L'Identifiant et mot de passe de l'utilisateur sont strictement personnels. Ils ne doivent sous aucun prétexte être communiqués à des tiers. Il est expressément rappelé qu'ECMA ne demande jamais et pour quelle que raison que ce soit à l'utilisateur de lui communiquer son Identifiant et que toute demande en ce sens devra être considérée comme une demande frauduleuse. L'utilisateur est entièrement responsable de la conservation et de l'utilisation de son Identifiant. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son compte. Si l'utilisateur constate ou suspecte une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Identifiant ou toute autre brèche dans la sécurité, il doit alerter immédiatement ECMA via le service de support accessible sur le Site. À compter de la réception de cette notification, ECMA procédera dans un délai raisonnable à la désactivation du compte de l'utilisateur. Tout accès au compte de l'utilisateur à l'aide de son Identifiant est réputé fait par l'utilisateur. L'utilisateur est responsable de toutes les actions réalisées par l'intermédiaire de son compte, en ce compris l'accès et l'utilisation du Service via l'API et dégage ECMA de toute responsabilité en cas de dommage causé à l'utilisateur ou à un tiers par de telles actions.

Article 4.4. – IDENTIFIANT DU CO-SIGNATAIRE

Dans le cadre d'une co-signature, les éléments d'identification du co-signataire (nom, prénom, email et numéro de téléphone personnel) relève de la responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur s'engage également à transmettre les informations sur l'utilisation du service aux co-signataires. En outre, il n'est pas autorisé d'accorder des délégations de signature, préparation, lancement ou encore scellement aux clients du cabinet et tout autre tiers.

Article 4.5. – UTILISATION DU SERVICE

L'utilisateur s'engage à fournir à ECMA des informations exactes pour l'utilisation du Service. L'utilisateur s'interdit toute utilisation anormale ou abusive du Service. L'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse du Service. De manière générale, l'utilisateur s'interdit toute activité au moyen du Service qui serait en désaccord avec les lois et règlements qui lui sont applicables. Le non-respect des conditions d'utilisation du Service engage la seule responsabilité de l'utilisateur sans préjudice de la désactivation immédiate du son Compte d'utilisateur ou de toute action en responsabilité qu'ECMA se réserve le droit d'exercer.

Si l'utilisateur ne souhaite plus utiliser le service, il doit révoquer son certificat à partir du lien : <https://app.universign.com/fr/revocation/>

L'utilisateur souhaite supprimer l'accès au service pour l'ensemble du cabinet. Tous les utilisateurs ayant une signature doivent révoquer leur certificat électronique à partir de ce lien : <https://app.universign.com/fr/revocation/> et les délégations sur Comptexpert doivent être supprimées

Article 4.6. – DELIVRANCE & ÉVOLUTION DU SERVICE

Le Service est délivré en mode SaaS (Software as a Service). Il fait l'objet de mises à jour régulières qui ont pour finalité d'améliorer sa qualité et/ou ses fonctionnalités pour l'ensemble des Utilisateurs. ECMA se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le Service en fonction de l'évolution des technologies et en informera les Utilisateurs par tous moyens. Ces mises à jour seront considérées comme faisant partie du Service et seront soumises aux termes des présentes. Il est recommandé de consulter régulièrement le Site où seront communiquées les informations sur les évolutions apportées. ECMA se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de limiter temporairement l'accès au Service notamment pour effectuer des mises à jour, des opérations de maintenance, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative. ECMA n'est pas responsable

des dommages de toute nature qui peuvent résulter de ces changements et/ou d'une indisponibilité temporaire du Site ou du Service.

Article 4.7 – QUALITÉ DU SERVICE

ECMA s'efforce de fournir un Service conforme aux politiques en vigueur disponibles sur le Site. En raison de la nature et de la complexité du réseau de l'Internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations, ECMA ne saurait en effet assurer une disponibilité absolue du Site ou du Service. ECMA ne saurait être responsable du bon fonctionnement de l'équipement informatique ou téléphonique de l'utilisateur ainsi que de son accès à Internet ou à un réseau de téléphonie mobile. L'utilisateur conserve à sa charge les coûts de télécommunication de son opérateur de connexion Internet lors de l'utilisation du Service.

Article 5 – SÉCURITÉ

ECMA s'engage à déployer ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le Service. Dans le cadre de son accès au Service, il est expressément rappelé à l'utilisateur qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans son système d'information à quelque fin que ce soit et de vérifier que les fichiers transmis ne contiennent aucun virus informatique. ECMA décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques, ainsi que sur toutes les conséquences qui pourraient résulter de ces virus. L'utilisateur se doit d'informer ECMA de toute défaillance ou dysfonctionnement du Service ou de son Compte d'utilisateur. Si une faille dans la sécurité est détectée, ECMA informera l'utilisateur dans le respect des dispositions légales applicables. Elle leur indiquera éventuellement des mesures à prendre. L'exécution de ces mesures est à la charge de l'utilisateur. ECMA peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du Compte d'utilisateur et/ou du Service.

Article 6 – RESPONSABILITÉ

L'intervention d'ECMA se limite à une prestation technique en mettant à disposition de l'utilisateur des logiciels et outils techniques lui permettant de bénéficier du Service. La responsabilité d'ECMA ne saurait être recherchée en cas d'usage illicite, détourné ou non-conforme de l'Identifiant du Compte d'utilisateur. Ou encore en cas de dommages causés par la divulgation volontaire ou involontaire à un tiers de l'Identifiant du Compte d'utilisateur. ECMA ne peut être tenue pour responsable d'un quelconque dommage indirect ou immatériel tel que les pertes de bénéfices, chiffre d'affaires, de données ou usage de celles-ci ou tout autre dommage indirect ou immatériel découlant de l'utilisation, de la délivrance ou des performances de délivrance du Service. Le présent article continuera à produire des effets de droit jusqu'à détermination du montant des indemnités. Dans le cadre de l'attribution des délégations sur Comptexpert, ECMA ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'usage frauduleux d'une signature par le Délégué qu'elle soit simple ou avancée dès lors que l'expert-comptable lui en a attribué des droits. En outre, il existe deux droits pour lesquels la vigilance de l'expert-comptable est requise : le droit de signature qui attribue une signature avancée au Délégué lui permettant ainsi de signer en son nom pour le compte du cabinet, et le droit de lancement qui autorise le collaborateur à lancer une collecte sans l'approbation de l'expert-comptable. Dans ces deux cas, l'expert-comptable prend l'entière responsabilité des droits qu'il attribue à ses collaborateurs sur Comptexpert.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

Dans le cadre du Contrat, la notion de force majeure renvoie à la définition donnée par la jurisprudence. En cas de survenance d'un cas de force majeure ne permettant pas à l'une des Parties d'exécuter ses obligations :

- Cette Partie en informera l'autre Partie le plus rapidement possible, en précisant la cause, la nature, la durée et les effets prévisibles de cet événement ;
- Les obligations en cause seront suspendues pendant la durée de cet événement,
- Chaque Partie informera l'autre Partie des mesures raisonnables en son pouvoir qu'elle entend prendre pour en limiter les conséquences ;

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ

Obligation de confidentialité pour l'utilisateur : l'utilisateur s'engage à garder confidentiels son identifiant et son mot de passe. Toute connexion aux Services ou tout échange de données effectuées en utilisant le mot de passe et/ou l'identifiant Comptexpert de l'utilisateur seront réputés avoir été effectués par celui-ci. En cas de perte du mot de passe, l'utilisateur peut amorcer la procédure de réinitialisation sur Comptexpert. En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse, l'utilisateur en informera immédiatement ECMA au moyen d'un appel téléphonique, d'un message électronique ou d'une télécopie. Quel que soit le moyen choisi, l'information devra être confirmée le jour même par un courrier. ECMA appliquera dans les plus brefs délais la procédure de révocation d'urgence dont l'objet est de suspendre les droits d'accès de l'utilisateur. Le rétablissement des droits nécessitera de la part de l'utilisateur une demande explicite formulée par courrier simple adressé à ECMA. La responsabilité de l'utilisateur ne pourra pas être engagée pour les dommages causés à ECMA par une telle perte ou un tel détournement plus d'un jour ouvrable après la transmission de l'information.

Article 9 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'exécution du Service proposé par ECMA (en sa qualité de responsable des traitements) sont enregistrées dans un fichier informatisé. ECMA met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités :

- La création d'un compte d'utilisateur et l'accès au Service ;

- La gestion et le suivi de la relation Utilisateur ;
- Fournir et améliorer le Service
- Prospection commerciale ;

Elles sont conservées pour une durée limitée en fonction de la finalité du traitement et de la durée de conservation prévue par la législation en vigueur.

Les informations collectées sont destinées aux personnels habilités d'ECMA.

ECMA peut utiliser vos coordonnées à des fins d'actions de promotion d'autres produits et services propres à ECMA et peut les communiquer, pour le même usage, à ses partenaires commerciaux ou aux Conseils Régionaux de l'Ordre des Experts-Comptables.

Les personnes concernées par les traitements disposent d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles et d'un droit de rectification de ces données qui leur permettent, le cas échéant, de faire rectifier, supprimer, compléter, mettre à jour ou verrouiller les données qui sont inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées. Les personnes concernées disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données pour des motifs légitimes sauf si ces données sont collectées pour respecter une obligation légale, si elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel elles sont parties ou encore si elles sont utilisées pour une finalité pour laquelle elles ont donné leur accord. Les personnes concernées peuvent écrire à l'adresse suivante pour faire valoir leurs droits sus-visés : dpo@jesignexpert.com ou à l'adresse postale suivante : Expert-Comptable Média Association (ECMA) sis 19 rue Cognacq Jay 75007 Paris.

La politique de protection de données personnelles détaille les engagements d'ECMA sur la protection de données personnelles et décrit les traitements réalisés par ECMA. Cette politique de confidentialité est disponible sur le site internet de ECMA : <http://jesignexpert.com/index.php/informations-legales/>

ARTICLE 10- CONDITIONS FINANCIÈRES

Nos tarifs appliqués sont ceux en vigueur sur jesignexpert.com. L'utilisateur crédite le compte de son cabinet directement sur la plateforme en utilisant une carte bleue. Le compte-cabinet est géré automatiquement par un compteur disponible dans l'espace privé. Chaque consommation (signatures ou scellements) est déduite du compteur. L'utilisateur pourra arrêter d'utiliser la plateforme en cessant de créditer son compte, néanmoins aucun remboursement ou avoir lui sera remis sur le crédit restant.

Article 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les parties déclarent détenir et conservent la libre disposition des droits de propriété intellectuelle des éléments (marques, nom, produits, logo...) destinés à être utilisés dans le cadre du Service. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, de ces éléments et/ou des informations qu'ils contiennent, par quelque procédé que ce soit, par l'une ou l'autre des parties est strictement interdite et constitue une contrefaçon susceptible de poursuites à l'exclusion des utilisations et reproduction préalable et expressément autorisées par chacune des parties. Les CGU n'emportent aucune cession des droits de propriété intellectuelle dont l'utilisateur ou ECMA est le titulaire. L'utilisateur s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre, distribuer ou exploiter le contenu du Service et du Site. Les informations transmises ou collectées par ECMA à l'occasion de l'utilisation du Service sont considérées par nature comme confidentielles et ne font l'objet d'aucune communication extérieure sans lien avec la fourniture du Service, hors exceptions liées aux dispositions légales et réglementaires applicables. Cette disposition ne fait pas obstacle aux communications ordonnées par voie judiciaire ou administrative.

ARTICLE 12 - DUREE

L'adhésion au Service prend effet à compter de la date d'enregistrement sur la plateforme permettant la création du certificat et l'acceptation des CGU. Cette date résultant du choix de l'expert-comptable jusqu'à la révocation de son certificat électronique qui mettra fin au service.

ARTICLE 13-RESILIATION

Les Parties pourront chacune résilier de plein droit les présentes CGU moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans les cas suivants :

- en cas d'inexécution par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations contractuelles trente (30) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet ;
- en cas de survenance d'un événement de force majeure dont la durée excéderait un mois à compter de sa notification écrite par l'une des Parties à l'autre.

La fermeture du compte de l'expert-comptable n'entraîne pas le remboursement de la rémunération pour la période de l'adhésion restant à échoir.

ARTICLE 14- PREUVE

ECMA conserve le récapitulatif de commande et les factures sur un support durable constituant une copie fiable. Les registres informatisés d'ECMA seront considérés par les acheteurs comme preuves des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre eux et ECMA.

ARTICLE 15- LITIGES

Le Contrat est régi par le droit français.

Toute contestation relative à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation, la résolution du Contrat ou leurs suites devra au préalable faire l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable.

A défaut de solution amiable intervenue dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une des Parties à l'autre, la contestation sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, y compris en cas de référé.